

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Novatrax

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant

Usages déconseillés

Autres

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

ECO-NOVA Handels GmbH

Rue : Textilstrasse 14

Code postal/Lieu : 48465 SCHÜTTORF

E-mail : info@eco-nova.de

Téléphone : +49 592 39 93 60

Télécopie : +49 592 399 36 29

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 70 245 245 (Centre Antipoison - Bruxelles - un médecin répondra à votre appel)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient BENZYL SALICYLATE. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune.

2.4 Indications diverses

Voir rubrique 12 pour résultats des évaluations PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36 ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 0 - < 2,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH

Aucune.

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH

Aucune.

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

3.3 Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

Agents de surface non ioniques < 5 %

Parfums

2-Brome-2-nitropropane-1,3-diol

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Benzyl salicylate

Hexyl cinnamal

Citronellol

Lilial

Alpha-isométhyl ionone

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir rubrique 2.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Produits de pyrolyse, toxique.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C.

Protéger contre : Forte chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	10 ppm / 49 mg/m ³
Limitation de crête :	2(II)
Remarque :	H,Y
Version :	27-10-2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur seuil :	50 ppm / 246 mg/m ³
Remarque :	Skin

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Version : 20-06-2019
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20-06-2019
ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 200 ppm / 380 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : Y
Version : 27-10-2020

Valeurs limites biologiques

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Paramètre :
Valeur seuil : 100 mg/l
Version : 13-03-2020
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Acide acétique butoxyque / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Paramètre :
Valeur seuil : 150 mg/g Kr
Version : 13-03-2020

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 147 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 89 mg/kg/jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 426 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 26,7 mg/kg/jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 75 mg/kg/jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 59 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 6,3 mg/kg/jour
Type de valeur limite : DNEL Salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 246 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 98 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 125 mg/kg/jour
Type de valeur limite : DNEL Salarié (systémique)

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 24-09-2020

Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1091 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	89 mg/kg/jour
ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5	
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	114 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	87 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	206 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1900 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	343 mg/kg

PNEC

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil :	8,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur seuil :	26,4 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	0,88 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	34,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	3,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur seuil :	2,33 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil :	463 mg/l
ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil :	0,96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	0,79 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	3,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	2,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur seuil :	0,63 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur seuil :	0,72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil :	580 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection adaptées.

Protection oculaire appropriée

Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre éclaboussures de liquides.

Protection de la peau

Protection des mains

Utiliser étanches des gants de protection.

En cas d'un bref contact avec les mains : Gants à usage unique.

Lors de contact fréquents avec les mains : Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Matériau approprié : Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 minutes.

Épaisseur du matériau des gants : > 0,5 mm.

Protection corporelle

Porter un vêtement de travail approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante, formation d'aérosol ou de nébulosité.

Remarques générales

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : vert

Odeur : doucereux

Caractéristiques en matière de sécurité

État :

liquide clair

Point de fusion/point de congélation :

<=

0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)

±

100 °C

Température de décomposition :

supérieure à point d'ébullition

Point éclair :

>

70 °C

Température d'auto inflammabilité :

aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) :

aucune donnée disponible

Liquides comburants :

non comburant

Limite inférieure d'explosivité :

aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité :

aucune donnée disponible

Propriétés explosives :

aucune

Pression de vapeur : (20 °C / eau)

±

23 hPa

Indice d'évaporation :

aucune donnée disponible

Densité :

(20 °C)

±

1 g/cm³

Solubilité dans l'eau :

(20 °C)

miscible

pH :

±

8,5

Coefficient de partage (n-octanol/aqua) :

aucune donnée disponible

Viscosité :

(20 °C)

<

1000 mPa.s

Seuil olfactif :

aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur :

(20 °C)

aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n'est connu(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

A l'usage efficace et direct il n'y a pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1480 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Cochon d'Inde
Dose efficace :	1400 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	21 g/kg
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL0 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Cochon d'Inde
Dose efficace :	> 3,1 mg/l
Temps d'exposition :	1 h
Paramètre :	LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	500 ppm
Paramètre :	LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	700 ppm
Paramètre :	LC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	> 20 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

Corrosion

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Irritation des voix respiratoires

Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale chronique

Paramètre : LOAEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 69 mg/kg/jour

Toxicité dermique chronique

Paramètre : NOAEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Konijn

Dose efficace : > 150 mg/kg/jour

Toxicité chronique par inhalation

Paramètre : LOAEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 0,152 mg/l

Temps d'exposition : 6 mois

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Dose efficace : 1474 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : LC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Espèce : Brachydanio rerio

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 21 journée(s)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 1550 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Méthode : OCDE 202
Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 100 mg/l
Temps d'exposition : 21 journée(s)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EbC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 911 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Chlorella pyrenoidosa
Dose efficace : > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Taux de décomposition : > 60 %
Durée du test : 28 journée(s)
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301B
Paramètre : Biodégradation (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Taux de décomposition : > 70 %
Durée du test : 5 journée(s)
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301D
Paramètre : Biodégradation (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Taux de décomposition : > 69 %
Durée du test : 28 journée(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Valeur : < 100
Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Valeur : 0,81
Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur : <= 4

Mélange

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Auto-classification - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Rubrique 3: Composition / informations sur les composants.

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

CAS: Chemical Abstracts Service

CE: Commission Européenne

CL: Concentration Létale

CLP: Classification Labelling Packaging

CMR: Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction

DL: Dose Létale

DNEL: Derived No-Effect Level

EC: Effective Concentration

EINECS: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances

EU: European Union

GHS: Globally Harmonised System

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the 'International Air Transport Association'

ICAO-IT: Technical Instructions by the 'International Civil Aviation Organization'

IMGD: International Maritime Code for Dangerous Goods

MAC: Maximum Allowable Concentration

NOEC: No Observed Effect Concentration

NOEL: No Observed Effect Level

OECD: Organisation for Economic Cooperation and Development

Nom commercial du produit : Novatrax

Mise à jour : 24-09-2020

Date d'édition : 24-09-2020

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration
PBT: Persistent Bioaccumulative Toxic
REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals
RID: Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL: Short-Term Exposure Limit
STOT: Specific Target Organ Toxicity
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
TWA: Time Weighted Average
vPvB: very Persistent very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune.

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 2.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune.

16.7 Informations complémentaires

Aucune.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
